

COMMUNE LIBRE ST-FERJEUX - LA BUTTE

Notre devise depuis 1947 : Faire le bien dans la bonne humeur !

DOSSIER D'INSCRIPTION EXPOSANT POUR LE MARCHÉ DE NOËL DU SAMEDI 28 ET DIMANCHE 29 NOVEMBRE 2026

Vous êtes un artisan, un auto-entrepreneur, un particulier ou une association ? Vous souhaitez présenter vos produits sur le marché de Noël de la Commune Libre de Saint-Ferjeux La Butte ?

Voici le dossier d'inscription à remplir, vous avez jusqu'au vendredi 14 novembre pour nous le faire parvenir.

Le dossier d'inscription sera à déposer dans la boîte aux lettres de Mr Alain PERRET, 1 rue du Dr Girardot à Besançon, ou par courriel à commune.libre.ferjeux.butte@gmail.com.

Le dossier de candidature comporte :

- 1) La présentation du marché de Noël ;
- 2) Modalités pour les exposants ;
- 3) Le bulletin d'inscription ;
- 4) La fiche technique.

Les pièces à nous retourner pour prendre en compte votre demande de candidature :

- Le bulletin d'inscription dûment renseigné et signé ;
- La fiche technique dûment renseignée.

L'envoi du dossier de candidature ne constitue pas une inscription ferme au Marché de Noël mais une demande de participation.

Une validation de votre inscription vous sera adressée dès enregistrement des informations, ou à défaut avant le mercredi 11 novembre 2026.

COMMUNE LIBRE ST-FERJEUX - LA BUTTE

Notre devise depuis 1947 : Faire le bien dans la bonne humeur !

1) Présentation du marché de Noël

C'est avec plaisir que la Commune Libre de Saint-Ferjeux vous accueillera dans le monde féérique de son Marché de Noël. Nous souhaitons que votre participation à cet événement festif vous soit aussi profitable que possible.

Le marché de Noël aura lieu dans la grande salle de la maison de quartier de la Grette, située au 31 Bis, rue Brûlard à Besançon, ce site bénéficie d'un parking et d'une bonne visibilité depuis un axe très passant.



Les horaires d'ouverture au public du marché de Noël sont les suivants :

- Le samedi 28 novembre 2025 de 11h à 20h ;
- Le dimanche 29 novembre 2025 de 10h à 18h.

COMMUNE LIBRE ST-FERJEUX - LA BUTTE

Notre devise depuis 1947 : Faire le bien dans la bonne humeur !

2) Modalités pour les exposants

Horaires

Les exposants pourront s'installer le samedi 28 novembre à partir de 8 heures, en revanche, il est impératif que votre installation soit terminée pour l'ouverture le samedi à 11 heures.

Les exposants pourront accéder à leur stand à partir de 8 heures le samedi et 9 heures le dimanche (sauf éventuelles modifications). Ils s'engagent par ailleurs à être présents sur la durée totale de l'événement (soit sur les deux jours). En outre, les exposants ne seront pas autorisés à remballer avant 19 heures le samedi et 18 heures le dimanche, sauf à la demande expresse de l'association.

Règlement

Le tarif pour exposer est de 30 € les deux jours pour une table de 1,8 mètres et deux chaises, mises à disposition par l'association.

Un exposant peut réserver plusieurs tables.

Le règlement devra être adressé avec le dossier, par chèque ou liquide à l'ordre de « Commune Libre de Saint-Ferjeux La Butte », ou par virement à l'IBAN : FR76 3008 7331 4200 0145 1480 195 ou BIC : CMCIFRPP.

Annulation

Les annulations ne donneront lieu à aucun remboursement. Toutefois, en cas de circonstances exceptionnelles, si l'association se voyait dans l'obligation d'annuler la manifestation, elle s'engage à rembourser le montant des inscriptions aux exposants. En revanche, ces derniers ne pourront en aucun cas réclamer des indemnités supplémentaires.

Responsabilités

Les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire et seront assurés par leurs soins. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration pouvant survenir sur les stands ou dans le périmètre de la manifestation.

Les exposants sont civilement responsables vis-à-vis des tiers pour tout accident, dommage ou perte que leur étal ou eux-mêmes pourraient causer. De plus, les exposants renoncent à tous recours contre les organisateurs pour quelque dommage, préjudice ou perte que ce soit, et quelle qu'en soit la cause.

Toute infraction aux présentes modalités du Marché de Noël peut amener l'association à l'exclusion de l'exposant en cause, sans aucun recours ou indemnité pour ce dernier.

COMMUNE LIBRE ST-FERJEUX - LA BUTTE

Notre devise depuis 1947 : Faire le bien dans la bonne humeur !

Bulletin d'inscription

Société : _____

Nom et Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Tél fixe : _____

Tél mobile : _____

Courriel : _____ @ _____

Site web : _____

Votre statut :

- ☐ Artisan ☐ Auto-entrepreneur ☐ Association
☐ Autre, préciser : _____

Votre stand :

- ☐ Produits alimentaires ☐ Décorations de Noël ☐ Bien être
☐ Artisanat ☐ Jeux-Jouets
☐ Autre, préciser : _____

Déclaration sur l'honneur :

Je, soussigné(e), Madame / Monsieur,

Déclare avoir lu et accepté tous les termes du présent dossier d'inscription au marché de Noël de la Commune Libre de Saint-Ferjeux.

Fait à _____, Le ____ / ____ / ____

Signature :

COMMUNE LIBRE ST-FERJEUX - LA BUTTE

Notre devise depuis 1947 : Faire le bien dans la bonne humeur !

Fiche technique

L'association met à disposition dans la salle, une table et deux chaises par emplacement.

Si vous apportez du matériel, comme de l'éclairage décoratif ou outillages), merci de nous le préciser (type de matériel, puissance électrique, nombre) :